

## Le PLUi, c'est quoi ?

### Un document stratégique

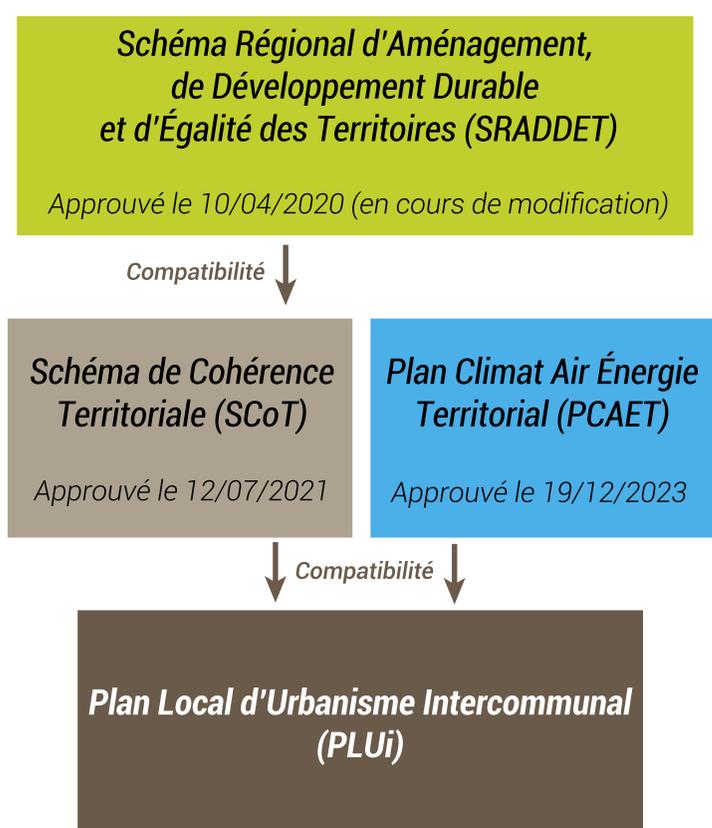
Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) traduit le projet politique d'aménagement et de développement de Hautes Terres Communauté pour les 12 prochaines années. Il garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune.

### Un outil réglementaire

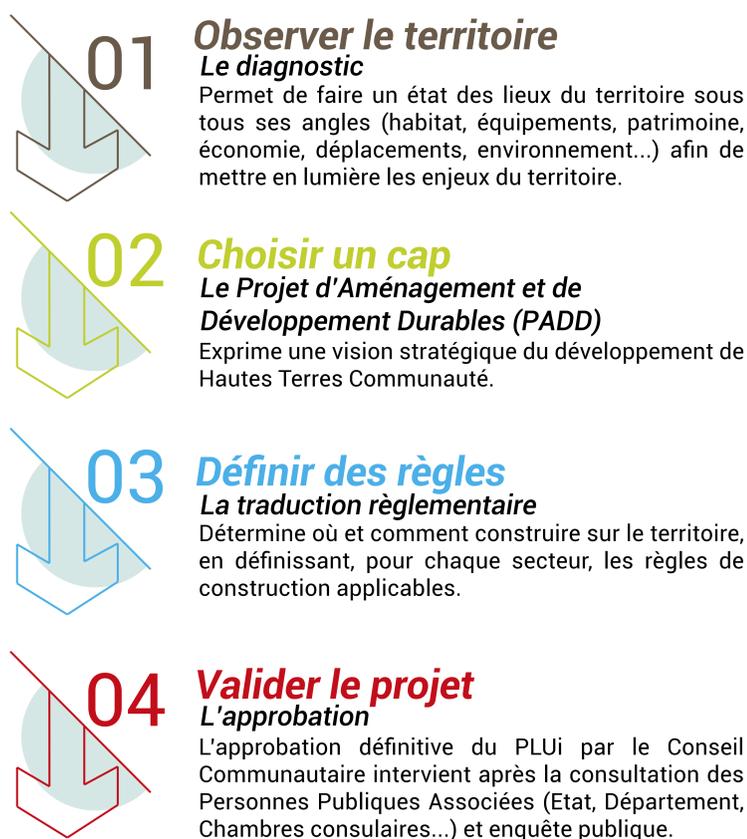
Le PLUi réglemente le droit des sols de chaque parcelle publique ou privée. Il se substituera aux documents d'urbanisme en vigueur dans les communes (PLU et cartes communales).

### Le contexte réglementaire

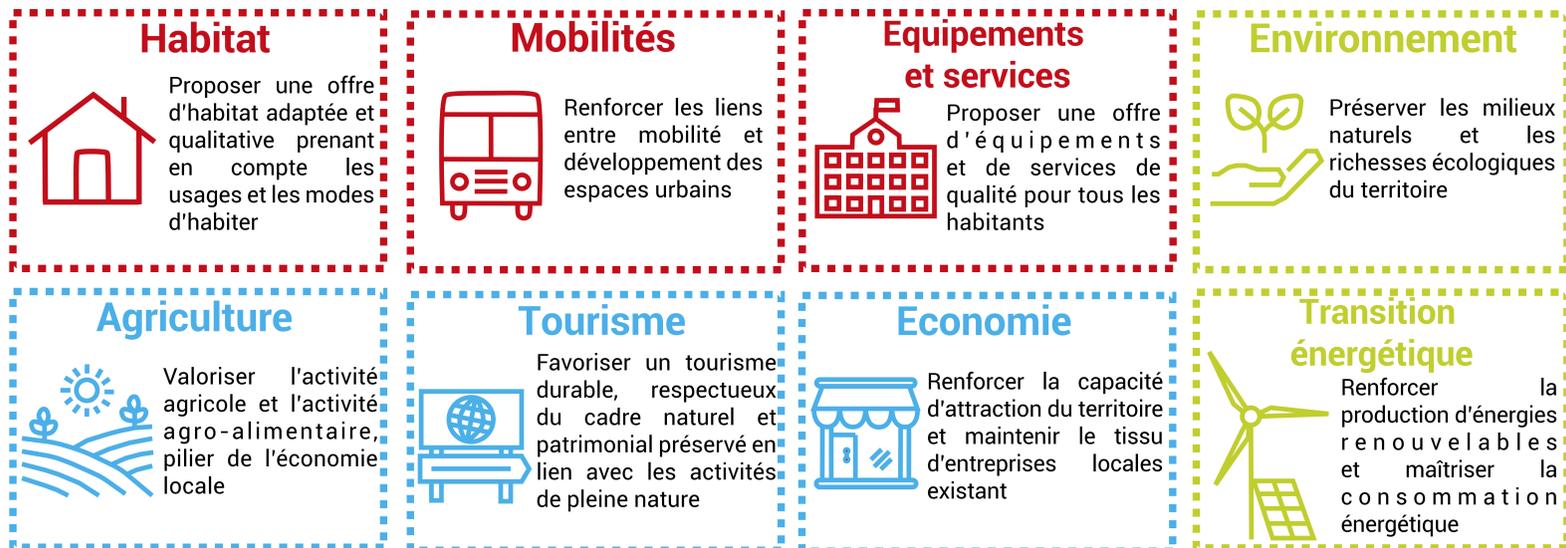
Le PLUi doit intégrer les directives et principes réglementaires qui s'imposent à lui.



### Les étapes du projet



## Le PLUi, en quoi ça me concerne ?



## Le PLUi, comment y participer et s'informer ?

### Informez-vous

- Articles dans le magazine intercommunal « Hautes Terres Mag' », réseaux sociaux ainsi que dans la presse locale
- Mise à disposition des documents au siège de Hautes Terres Communauté et sur le site internet
- Réunions publiques

### Exprimez-vous

- Registre de remarques et d'observations disponible au siège de la communauté de communes
- Par courrier/mail au Président de Hautes Terres Communauté
- Enquête publique

### Plus d'information

- Rendez-vous sur le site de Hautes Terres Communauté : <https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/urbanisme/plui/>